



Vanzy, le 14/02/2025

CCUR  
Pôle Urbanisme  
35 place de l'Eglise  
74270 Frangy

Réf. : 2025/08/JYM/MS

Objet : Procédure d'évolution du périmètre d'un monument historique : la tour de Mons

Monsieur le Président,

Par courrier du 5 février, vous m'interpellez sur la proposition de périmètre délimité des abords (PDA) concernant la Tour de Mons.

Après étude du dossier constitué par l'UDAP en décembre 2024, je vous confirme que la Commune de Vanzy donne un avis favorable à l'instauration du PDA proposé.

Dans l'attente de la décision de votre conseil, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Maire,  
Jean-Yves Mâchard

